

VIVIERS-LES-MONTAGNES
Arrêté du 7 décembre 2020
Arrêté portant permis de stationnement / Travaux
Route de Saïx

2020 / page 59

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise R.E.M. TRANSACTIONS en date du 4 décembre 2020 qui souhaite effectuer des travaux d'aménagement de la pharmacie de Viviers-lès-Montagnes en occupant temporairement le domaine public 12 route de Saïx ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Le Maire de VIVIERS LES MONTAGNES (Tarn),

A R R E T E

Article 1 : Le **lundi 11 janvier 2021 de 7H à 17H**, l'entreprise R.E.M. TRANSACTIONS est autorisée à procéder à l'aménagement de la pharmacie située 12 route de Saïx.


Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- Dès le dimanche 10 janvier 17H, le stationnement sera interdit devant les 11 et 13 route de Saïx pour que l'entreprise R.E.M. TRANSACTIONS puisse y déposer une benne afin d'évacuer l'ancien mobilier de la pharmacie.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : L'entreprise R.E.M. TRANSACTIONS est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie et M. le policier intercommunal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Le Maire

Alain VEUILLET